

Questions orales

Un demi-siècle s'est écoulé et le gouvernement n'a toujours pas tenu sa promesse. Le ministre des Affaires indiennes appuie les revendications des gens de Stoney Point qui veulent récupérer les terres sur lesquelles se trouve le camp Ipperwash.

Le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous dire à quel moment les gens de Stoney Point peuvent s'attendre à ce que le gouvernement annonce qu'il entend rendre à leurs propriétaires les terres qu'il leur a prises il y a 50 ans?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le comité parlementaire a siégé à ce sujet pendant quelques semaines. Il a fait son rapport. Dans les délais prévus, le gouvernement apportera sa réponse.

[Traduction]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, en septembre 1991, dans le cadre de son programme d'austérité, le gouvernement a créé un comité chargé d'examiner les fermetures de bases. Ce comité devrait remettre son rapport sous peu.

Dans une lettre adressée au ministre de la Défense nationale, le ministre des Affaires indiennes a déclaré:

Étant donné que votre ministère se propose de réduire le nombre de bases militaires, je crois que le moment est venu de régler enfin la question du camp Ipperwash.

Le ministre de la Défense nationale va-t-il régler cette question ou les gens de Stoney Point vont-ils être forcés d'aller de l'avant avec l'avis d'expulsion qu'ils entendent remettre aux représentants du ministère de la Défense nationale le 16 avril prochain?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse à cette question fera partie de la réponse du gouvernement en temps et lieu.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les intervenants du secteur minier de l'Abitibi-Témiscamingue et moi-même avons depuis plusieurs mois compris que le gouvernement du Québec avait mis en quatrième priorité la signature de l'entente auxiliaire sur le développement minéral

Canada-Québec, ceci après les ententes du développement industriel, de la forêt et du tourisme.

Est-ce que le gouvernement du Québec discute actuellement avec le ministère pour qu'une entente Canada-Québec sur le développement minéral soit signée dans les plus brefs délais pour les secteurs de Chapais, Chibougamau, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec?

[Traduction]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, avant de répondre à la question du député, permettez-moi de signaler que la province de Québec a fait valoir d'autres priorités concernant l'entente Canada-Québec sur le développement régional. En effet, le Québec vient de déclarer qu'il voudrait une nouvelle entente sur l'exploitation minière.

Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, doit fixer les montants globaux. Dès que le Canada et le Québec auront convenu de ces montants, à titre de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je serai très heureux, d'élaborer les détails de l'entente sur l'exploitation minière et de faire en sorte qu'elle soit signée dans les plus brefs délais.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre des Relations extérieures. Le gouvernement s'apprête à annoncer un grand projet de plusieurs millions de dollars en vue de fournir à l'Égypte des installations de stockage de céréales.

La ministre a-t-elle personnellement examiné ce marché pour s'assurer que toutes les installations, tous les produits et toutes les fournitures seront fabriqués par des sociétés canadiennes?

[Français]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que je n'ai pas regardé, à ce moment-ci, d'une façon particulière, le projet spécifique dont il fait mention. Mon collègue sait probablement que certaines restrictions ou certains engagements sont pris, à l'égard de l'aide liée, d'une façon générale. Mais d'une façon particulière, je ne peux pas répondre à ce projet-là. Ce que je peux lui indiquer, par contre, c'est que je vais en prendre connaissance et que je lui reviendrai là-dessus le plus rapidement possible.